

**PROJET DE RÈGLEMENT CV. 587**

Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-06

**Avis aux personnes intéressées par une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage CV. 195**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement CV. 587 modifiant le règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est d'autoriser les usages de services professionnels et de vente au détail type 1 et 2 dans la zone C-06.

Une assemblée publique de consultation suivie d'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 2 octobre 2023 à 19h30 au bureau de la ville, situé au 45, rue Beausoleil à Ville Saint-Gabriel. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

**La disposition suivante est susceptible d'approbation référendaire :**

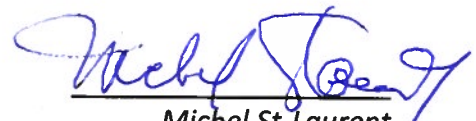
**Article 3 :** Ayant pour effet d'autorisé les usages de service professionnels et de vente au détail type 1 et 2 dans la zone C-06.

La zone visée par le règlement de modification est décrite ci-après et apparaît sur le plan de zonage, disponible pour consultation au bureau de la ville.

La zone C-06 est située sur une partie de la rue Nadeau et de la rue des Touristes.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. De plus, une demande pour l'obtention d'une copie informatique peut être acheminée par courriel : [mairie@ville.stgabriel.qc.ca](mailto:mairie@ville.stgabriel.qc.ca).

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.



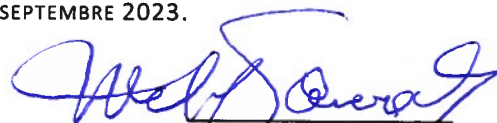
Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 20 OCTOBRE 2022 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU [HTTP://VILLE.STGABRIEL.QC.CA](http://ville.stgabriel.qc.ca).

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier